

GROUPE GTH

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 386 208.000 Euros
Siège social : 27-29 RUE CAUCHY 75015 PARIS
R.C.S. PARIS 318 744 406

**PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six,
Et le 24 juin, à 15H30,
Au siège social,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidente, conformément aux dispositions statutaires.

Monsieur Franck SINABIAN préside l'Assemblée Générale (ci-après "Monsieur le Président").

Monsieur Bertrand CATEL associé présent est désigné, d'un commun accord entre les associés présents, Secrétaire de la séance.

La société "COGEP AUDIT", commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée en date du 10 juin 2026, est présente.

Monsieur Eric BACHELIER, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué(e) par lettre recommandée en date du 10 juin 2026, est présent(e).

Le comité social et économique (CSE) de la Société a été régulièrement convoqué par courrier électronique en date du 10 juin 2026, est présent monsieur Didier CHARMELOT - Trésorier du CSE représentant du CSE à l'assemblée générale

Philippe LE CORRE - UNSA PHARMA représentant du CSE à l'assemblée générale est excusé.

Monsieur le Président a, préalablement au vote des décisions relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, exposé que Monsieur Franck SINABIAN, en sa qualité de président de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la Société et du Groupe et le rapport spécial relatif aux conventions règlementées.

Monsieur le Président rappelle que l'Ordre du jour de la présente Assemblée Générale est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe établi par le président — exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Lecture du rapport spécial du président sur les conventions réglementées visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Lecture du rapports du/commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Quitus à la présidente pour sa gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Questions diverses et pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau de l'Assemblée Générale :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport de gestion de la présidente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ;
- le rapport spécial de la présidente sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des résolutions proposées au vote ;
- les statuts de la Société ;
- l'extrait K-bis de la Société.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions réglementées ainsi que des rapports du commissaire aux comptes. La discussion est ouverte, puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions :

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le président et pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes, décide :

- d'approuver dans toutes leurs parties lesdits rapports, ainsi que les comptes annuels (le bilan, le compte de résultat et l'annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 faisant apparaître un bénéfice comptable de 1 327 510 Euros, et les opérations traduites dans ces comptes ; et

- de constater, conformément à l'article 223 quater du CGI, que le montant des amortissements non déductibles s'élève à 0 Euros, représentant un IS théorique de 0 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidente incluant le rapport groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, décide d'approuver les comptes consolidés arrêtés le 31 décembre 2025, se soldant par une perte comptable de (4 287 185) Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et les conventions réglementées, décide d'approuver, dans les conditions prévues par l'article L. 227-10 du Code de commerce, les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Quitus à la présidente pour sa gestion)

En conséquence des décisions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de donner au président de la Société, Monsieur Franck SINABIAN, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, sur proposition de la présidente de la Société, décide :

(i) de constater que :

- le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 1 327 510 Euros ;
- il n'y a pas lieu de doter le compte "Réserve légale" qui est déjà porté à plus du dixième du capital social ;

(ii) et, en conséquence, d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1 327 510 Euros de la manière suivante :

- Par imputation prioritaire sur le compte « Autres réserves », dans la limite du solde créditeur dudit compte à la date de clôture

En conséquence, après affectation :

- Le compte « Autres réserves » est ramené à 36 615 532 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Questions diverses et pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir partout où besoin sera toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

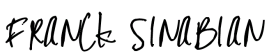
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé dans le cadre d'un processus de signature électronique DocuSign conformément aux articles 1366 à 1368 du Code civil et dispose de la même force probante que s'il avait été signé sur support papier.

Monsieur Franck SINABIAN
Président

DocuSigned by:

FAEC190F5C6B42C...

Monsieur Bertrand CATEL
Secrétaire

DocuSigned by:

E8EBA1408CAA4C9...

Signé par :
Franck Sinabian
A479A888C567433...

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		GROUPE GTH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12	
Adresse de l'entreprise		27 RUE CAUCHY 75015 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		12	
Numéro SIRET*		31874440600055		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		31122025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	44 400	AG	32 114	12 286
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	5 137 681	AK	779 608	4 358 074
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 605 373	AU	840 325	1 765 048
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	3 081 294	CT	3 880
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV		
	Créances rattachées à des participations		BB	7 848 682	BC		7 848 682
	Autres titres immobilisés		BD		BE		
	Prêts		BF		BG		
	Autres immobilisations financières *		BH	193 821	BI		193 821
			TOTAL (II)	BJ	18 911 251	BK	1 655 927
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	815 660	BY		815 660
		Autres créances (3)	BZ	1 088 197	CA		1 088 197
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	64 420 273	CG		64 420 273
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	183 122	CI		183 122
TOTAL (III)		CJ	66 507 252	CK		66 507 252	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW					
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM					
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	85 418 503	1A	1 655 927	83 762 576	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		(3) Part à plus d'un an : CR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise			GROUPE GTH		Néant		*	
					Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : (386 208).....)				DA	386 208		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,				DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)				DD	38 621		
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3) * (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	35 288 022	
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	1 327 510		
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	37 040 362		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
	TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	55 000		
	Provisions pour charges				DQ	136 995		
	TOTAL (III)				DR	191 995		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	7 957 001		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	36 573 305		
	Instruments financiers à terme				D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	840 796		
	Dettes fiscales et sociales				DY	1 128 688		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	30 430		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
	TOTAL (IV)				EC	46 530 219		
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						83 762 576		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Écart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	38 573 219		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	6 577 953		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GROUPE GTH										Néant ☐ *	
			Exercice N								
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC				
	biens *		FD		FE		FF				
	Production vendue services*		FG	7 168 118	FH	122 543	FI	7 290 661			
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	7 168 118	FK	122 543	FL	7 290 661			
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO	19 000			
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP	97 848			
	Produits des cessions d’immobilisations incorporelles et corporelles						F1				
	Autres produits (1) (11)						FQ	7			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 407 516			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
Variation de stock (marchandises)*						FT					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 128 633				
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	143 522				
Salaires et traitements*						FY	2 575 990				
Cotisations sociales (10)						FZ	1 444 947				
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*						GA	818 676		
		Sur immobilisations - dotations aux dépréciations						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	136 995		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	409				
Autres charges (12)						GE	4 358				
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 253 530				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(846 014)				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	12 696			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 027 135			
	Reprises sur dépréciations						GM	321 420			
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d’instruments de trésorerie						GO				
	Produits de cessions d’immobilisations financières						G2				
	Total des produits financiers (V)						GP	2 361 251			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	170 321			
	Différences négatives de change						GS				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	321 420			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	491 741			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 869 509				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 023 495				

Désignation de l'entreprise GROUPE GTH		Néant ☐		*	
			Exercice N		
	Produits exceptionnels (7)	(VII)	HD		
	Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7)	(VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK (304 015)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	9 768 766	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	8 441 256	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	1 327 510	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP		
		- Crédit - bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	12 696	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	90 069	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX		
	(6ter) Dont	- amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC		
		- amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		
			dont cotisations facultatives Madelin	A10	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.